

DELIBERATION**du Conseil d'administration de l'Université du Mans****Séance du 15 mars 2022****I. PRÉAMBULE****1.2– Présentation du procès-verbal du 24 février 2022****LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

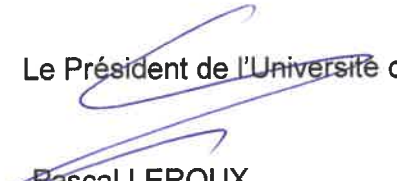
VU *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
VU *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve à l'unanimité des voix avec 0 abstention, 24 voix pour et 0 voix contre, le procès-verbal afférent à la séance du Conseil d'administration du 24 février 2022. Il est annexé à la présente.**

Le Mans, le 17 mars 2022

Le Président de l'Université du Mans


Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de la séance du 15 mars 2022 : 36
--

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 24 février 2022

Sous la présidence de **Monsieur Vincent BARRE**

Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Au 24 février 2022, le Conseil est constitué de 36 membres en exercice. Aussi, pour qu'il s'ouvre et délibère valablement, au moins la moitié des membres en exercice doit être présente ou représentée, soit 18 membres. En matière de préparation, de vote, d'exécution, ou de modification du budget, le Conseil délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (Article 12-4 des statuts de l'Université, Quorum).

En ce jeudi 24 février 2022, 23 membres sont présents ou représentés.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'administration peut valablement se tenir.

ÉTAT DES PRÉSENCES

à l'ouverture de la séance

Membres en exercice au 30 septembre 2021		Membres présents	Membres absents représentés par	Membres arrivés en cours de séance
Collège A	LEROUX Pascal		Nathalie FLECK	
	BOURQUIN Laurent	x		
	DURAND Aline	x		
	FLECK Nathalie	x		
	GILBERT Joël	x		
	GONZALEZ Christine	x		
	MATOUSSI Anis			
	MONTEBAULT Véronique	x		
Collège B	ANDREU-BOUSSUT Vincent	x		
	DUVERGER Claire	x	Jean-Philippe Melchior (à compter de 17h15)	
	JUILLET-REGIS Hélène	x		
	LEDRU-BAEY Sophie		Laurent BOURQUIN	
	MAUGER Laurence		Pierre SALAM LOUAY	
	MELCHIOR Jean-Philippe	x		
	PELAT Adrien	x	Joël Gilbert (à compter de 16h15)	
	SALAM Louay Pierre	x		
PERSONNEL BIATSS	BLIN Vincent	x		
	CHOPLAIN Sébastien	x		
	HERBELIN Elodie			
	FRANCOIS Michel			
	PITROU Axel	x		
	THOREAU Stéphanie		Sébastien CHOPLAIN	
USAGERS	GOURGAND Laura (T)			
	POUNIGUIA Morel (S)			
	FRAPPIER Manon (T)			
	En attente de retour (S)			
	LEMONNIER Marie (T)			
	CHATELAIN Matthieu (S)	x		
	DEVAUX Camille (T)	x		
	En attente de retour (S)			
	MAINGUIN Aurore (T)			
	HENNECHART Lilian (S)			
	ROBINAULT Servane (T)			
	DANIS Adrien (S)			
PERSONNALITES EXTERIEURES COLLECTIVITES TERRITORIALES (DESIGNEES)	Le Mans Métropole			
	Conseil Dptal de la Mayenne			
	Région des Pays de la Loire			
	Covéa			
	Ecole Gaston Bachelard Le Mans			
PERSONNALITES EXTERIEURES ACTIVITES ECONOMIQUE ET SOCIALES	Altoneo Laval			
	Lycée Pro Maréchal Leclerc de Hautecloque			
	Julien CRISTOFOLI (T)		Vincent BLIN	
	Christophe MERIENNE (T)			
CNRS	Sylvie CRISCOLO (T)	x		
	Gabrielle INGUSCIO (T)			
	Anne FAGON (S)			

Rectorat	PERES Françoise			
	DURAND Christelle			
Présent avec voix consultative	Vincent Barré, VPCA	x		
Invités Intervenants	Sylvain DURAND, VPFVU			
	Christian GUIBERT, DRH			
	Pierre-Louis d'ILLIERS, DGS	x		
	Florence COUARRAZE			
Secrétaires de séance	Violaine DUMUR, SAGJ	x		
	Carla FERNANDEZ, SAGJ	x		

Sommaire

1. Préambule	5
1.1 Présentation du procès-verbal du 27 janvier 2022 (vote)	5
2. Délibérations, informations et débat d'orientation général	5
2.1 COMUE Angers-Le Mans	5
2.1.1 Point d'information sur le projet INTEGRAAL (International Graduate Institute Angers-Le Mans) (Information)	5
2.2 Recherche	7
2.2.1 Charte des sciences et recherches participatives en France (vote)	7
2.2.2 Prix attribués pour la journée de l'École Doctorale 3M (vote)	9
2.3 Formation et Vie Universitaire	10
2.3.1 Attribution des bourses d'excellence Paderborn (vote)	11
2.4 Ressources Humaines	11
2.4.1 Point d'information sur la mise en place du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) et sur le dispositif de repyramidage des Maîtres de conférences HDR pour les années 2021 et 2022 (information)	11
2.5 Thématiques Transverses	14
2.5.1 Règlement du concours de nouvelles 2022 organisé par l'UFR LLSH (vote)	14
2.5.2 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote)	15
2.5.3 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)	16
2.5.3.1 Conventions	16
2.5.3.2 Subventions	16
2.5.3.3. Cotisations	16
3. Questions diverses	16

Le Vice-Président du Conseil d'Administration, Monsieur Vincent BARRE, ouvre la séance à 14h.

1. Préambule

1.1 Présentation du procès-verbal du 27 janvier 2022 (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente le projet de procès-verbal afférent à la séance du 27 janvier 2022 aux membres du Conseil d'administration et leur demande s'ils ont des questions à poser ou des commentaires à faire avant de procéder au vote.

Aucune demande de modification n'a été sollicitée sur ledit projets.

VOTE :		
Procès-verbal du 24 février 2022		
23 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 6	POUR = 17	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2. Délibérations, informations et débat d'orientation général

2.1 COMUE Angers-Le Mans

2.1.1 Point d'information sur le projet INTEGRAAL (International Graduate Institute Angers-Le Mans) (Information)

Monsieur Charles PEZERAT, pour l'Université du Mans et Françoise GROLLEAU, pour l'Université d'Angers, sont porteurs du projet INTEGRAAL.

Monsieur Charles PEZERAT présente ce point d'information. La COMUE a déposé en juin 2020 le projet INTEGRAAL (International Graduate Institute Angers-Le Mans) en réponse à l'appel à projets du PIA 4 "Excellences sous toutes ses formes". Issu de l'ambition de la COMUE de vouloir rendre plus visible l'enseignement supérieur et la recherche, ce projet décrit une volonté de transformer et structurer une partie de l'offre de formation de 2ème et 3ème cycles aux standards internationaux, sous la forme de Graduate programs.

La Comue travaille également sur ce projet avec l'Institut National de Recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), le CNRS et l'institut Agro Rennes-Angers. Ce projet n'a pas été retenu en première vague. La critique qui a été faite par le jury sur le projet tel qu'il a été déposé affère à l'utilité que pourraient avoir les excellences ainsi proposées dans les années à venir pour la société.

Aussi, un travail de refonte a été opéré et il a été proposé de nouveau pour la deuxième vague (février 2022). Ce travail en amont du dépôt a été mené par le Président et le vice-Président de la COMUE, et James DAT professeur et ancien membre du jury international pour le PIA.

Les priorités relevées pour ce projet sont les suivantes :

- Soutenir la recherche à fort impact dans le champ des transitions ;
- Développer une offre de formation de haut niveau et attractive ;
- Stimuler l'innovation collaborative et le lien aux entreprises ;
- Interagir avec la société et s'engager en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises.

Le projet INTEGRAAL fonctionnerait autour d'un Sénat académique, un Conseil des membres, deux coordinateurs scientifiques et des groupes de travail.

Le budget total du projet se monte à 160,6 M€ dont 20.3€ qui peuvent être financés au titre du PIA 4 via 5 volets : pilotage institutionnel, recherche, formation, innovation, partenariats et science et société. D'autres financeurs dont les collectivités pourront apporter un soutien au projet.

Madame Nathalie FLECK demande à Monsieur Charles PEZERAT si les porteurs du projet avaient identifié des personnes pour travailler sur cette place des sciences dans les questions de société. Elle précise qu'en gestion, des équipes travaillent sur les perceptions, les ressentis, et la compréhension par la société de tout ce qui est réalisé par les entreprises. Elle soulève que cela n'apparaît pas dans la présentation faite ce jour aux membres. Elle demande si c'est un sujet qui sera pris en compte.

Monsieur Charles PEZERAT répond que ce sujet est bien intégré dans le projet dans le cadre des 9 Graduate-School, et que ces transitions servent de point d'ancrage entre les disciplines.

Madame Aline DURAND félicite Monsieur Charles PEZERAT du travail effectué sur ce projet, et s'interroge sur la perte des 4 socles d'excellence, présents dans le projet tel que défini initialement.

Monsieur Charles PEZERAT indique que le projet reste pensé de cette manière. Il propose un changement de paradigme de l'offre de formation proposée à l'université.

Madame Claire DUVERGER questionne Monsieur Charles PEZERAT sur le budget prévu à la réalisation du Campus Vert, intégrant éventuellement la création de « bâtiments verts ».

Monsieur Charles PEZERAT informe l'administratrice que ce projet de Campus Vert sera intégré sur le campus pilote de l'INRAE et financé par ce dernier. L'Université du Mans se concentre sur les aspects recherche et formation, qui sont au cœur du projet.

Les partenaires du projet ont indiqué être prêts à contribuer à son financement. A ce titre, le CNRS a évoqué l'éventualité de créer des laboratoires qu'ils pourraient financer.

Monsieur Laurent BOURQUIN questionne Monsieur Charles PEZERAT sur les critiques qui ont été émises sur le projet. Un manque de dialogue en serait-il à l'origine ? Avec quels outils les EUR dialoguent entre elles ?

Monsieur Charles PEZERAT indique que les formations de 2^{ème} cycle se présentent plutôt comme mono-disciplinaires. Or, il est attendu que les cursus puissent répondre aux transitions projetées. Des échanges devront donc être mis en place.

Monsieur Adrien PELAT demande plus de précisions sur les micro-Masters.

Monsieur Charles PEZERAT explique que l'Université d'Angers a répondu à un appel à projets sur les micro-masters, qu'elle a remporté. Aussi, deux micro-masters pilotes vont être déployés prochainement, un à Angers, et un au Mans.

Il poursuit en indiquant que les micro-masters ont pour objectif d'attirer des étudiants à l'international et notamment des étudiants en Licence, pouvant s'inscrire à distance. Ils rejoindraient l'Université du Mans après l'obtention de leur licence pour une entrée en master.

C'est un produit d'appel qui permettrait aux étudiants ayant obtenu leurs crédits ECTS, d'avoir plus de temps libre pour s'engager, entre autres, dans une pré-thèse ou suivre des formations interdisciplinaires.

Madame Aline DURAND demande à Monsieur Charles PEZERAT s'il a été envisagé d'utiliser d'autres langues que l'anglais, comme l'espagnol ou l'arabe, dans ce dispositif afin d'attirer d'autres étudiants à l'international.

Monsieur Charles PEZERAT indique que ces micro-masters existent en Australie et au Japon. En France, c'est la première fois que ces formations sont proposées. C'est pour cela que l'anglais a été pour l'instant choisi comme langue de référence.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR évoque le contexte actuel de dégradation environnementale, et regrette qu'il faille autant de temps pour relancer la mission « développement durable », qui existait déjà sous l'ancienne présidence, et qui comptait pour son exercice un chargé de mission et un personnel BIATSS. Aussi, il appelle l'ensemble de l'équipe de direction de l'Université du Mans à prendre ce dossier en main au plus vite.

Monsieur Vincent BARRE indique que n'ayant plus pour ce faire ni le personnel BIATSS qui avait été missionné, ni le chargé de mission, il a fallu beaucoup de temps pour relancer la mission.

Monsieur Laurent BOURQUIN aimerait qu'une partie des ordres du jour des séances des Conseils d'administration soient dédiés au déploiement de la politique d'établissement et aux gros dossiers afin de pouvoir en faire connaître aux membres les avancées.

2.2 Recherche

2.2.1 Charte des sciences et recherches participatives en France (vote)

Monsieur Gérald BILLARD Vice-Président Recherche et Madame Ingrid SILPA présentent ce point.

Monsieur Gérald BILLARD informe les administrateurs que l'Université a décidé de déposer un dossier dans le cadre de la labellisation « Sciences avec et pour la société », qui se présente comme un appel à projets et qui permet de financer des actions dans ce cadre. Ce Label est un moyen de trouver d'autres sources de financements et permet d'afficher une certaine forme de reconnaissance pour l'Établissement. Seules les universités qui avaient obtenu le PIA 4 pouvaient déposer un dossier d'indemnisation. Au total, 8 universités ont été labélisées. Jusqu'à maintenant les universités qui ont été labélisées sont des établissements qui entreprennent de grands projets de construction de lieux, ou des universités de petite taille pour lesquelles le label sera un accélérateur permettant de se structurer.

L'équipe chargée de ce projet est en train de finaliser le dossier qui doit être déposé le 2 mars prochain.

Notre établissement agit depuis 10 ans dans le domaine de la culture scientifique et est reconnu pour cela au niveau national, mais pour autant il ne présentait pas de grands projets au moment de l'élaboration du dossier.

La finalisation de ce projet s'annonce complexe, et demande de réfléchir sur la stratégie des 3 années à venir, mais aussi de garder et de faire le lien avec les partenaires, qu'il s'agisse des collectivités locales, des acteurs associatifs ou du monde des médias associatifs. Le Rectorat et la Région Pays de la Loire sont également sollicités dans ces démarches d'accompagnement, ce qui demande plus de temps de mise en œuvre pour les démarches ainsi entreprises.

Ce projet se structure autour de 4 axes.

Le 1^{er} axe porte sur la valorisation de la Recherche et des enjeux autour de tous les publics, et notamment sur les scolaires. Le projet le plus important consiste en une collaboration entre le service des musées de la ville du Mans et l'Université. Le 2^{ème} projet porte sur l'accueil d'une grande exposition de culture scientifique au Service Culturel de la ville du Mans, qui en partenariat avec l'Université du Mans, souhaite organiser et accueillir une exposition dans un lieu d'environ 300 à 600 m², en collaboration avec la Cité des Sciences et/ou du Cap Sciences de type familiale, de façon à viser les scolaires. A ce titre, le Musée Plantagenêt étant en pleine restructuration, disposera d'une salle de 100m² pouvant accueillir des expositions des ateliers autour de l'actualité scientifique, en lien avec les expositions temporaires du musée.

Le 2^{ème} axe porte sur la formation à la médiation et la communication des démarches scientifiques, ce qui permet au dossier de s'adosser au PIA 4 « Excellence sous toutes ses formes ». En lien avec la COMUE, un volet très important autour de la culture scientifique, et la proposition, notamment, de l'Université du Mans de créer des modules communs Angers-Le Mans pour former les étudiants à la médiation et à la communication scientifique.

Le 3^{ème} axe concerne la valorisation de l'expertise scientifique, où l'accent a particulièrement été mis sur la communication. L'objectif est de valoriser l'actualité dans les médias en s'appuyant un plan de communication en interne et en externe pour mieux faire connaître la mission de l'Université. Est prévue également la création d'une boutique des sciences sur le modèle de Montpellier et de Lille. Un guichet permettra à la fois de recueillir les demandes et d'accompagner les chercheurs participant à des recherches participatives.

Le 4^{ème} et dernier axe porte sur la participation citoyenne à la recherche, qui se présente comme le domaine où l'Université avait le moins d'expérience, et sur lequel un grand travail doit être prévu. Cet axe vient aussi en écho aux points mentionnés au-dessus, puisque la charte va encadrer d'un point de vue déontologique les recherches participatives.

Madame Ingrid SILPA poursuit la présentation de la Charte des sciences et Recherches Participatives en France présentée au vote des administrateurs. Les sciences et recherches participatives sont des formes de production de connaissances scientifiques auxquelles participent des acteurs de la société civile, à titre individuel ou collectif, de façon active et délibérée. Elle explicite un exemple concret de recherche participative avec la thèse nommée « Lire à l'hôpital » où le chercheur travaille auprès des patients, sur le lien entre les parents des enfants hospitalisés et les praticiens à travers la lecture. Le parent sera emmené à faire la lecture et entre dans le processus de recherche scientifique. Ces recherches participatives peuvent éclairer la société sur un certain nombre d'enjeux.

Au travers de cette charte des sciences et recherches participatives en France, les signataires entendent partager un certain nombre de valeurs, de principes déontologiques et d'intégrité scientifique et définissent des conditions de réussite des projets scientifiques participatifs. Elle accompagnera et soutiendra ainsi les collaborations entre acteurs de la recherche scientifique et de la société civile.

Cette charte a été adoptée à l'unanimité des voix, avec 24 voix pour, lors de la séance du 10 février 2022 de la Commission de la Recherche.

Monsieur Jean-Philippe MELCHIOR demande à Monsieur Gérald si ce dispositif pouvait être porté par la COMUE, puisqu'il concerne l'Université du Mans, mais pourrait également concerner l'Université d'Angers. Il indique qu'à son sens, cela permettrait de donner plus de force et de surface territoriale au projet.

Monsieur Gérald BILLARD répond que cela n'a pas été possible. En effet, la problématique principale est que la COMUE n'est pas structurée pour porter ce type de projets, n'ayant pas de charte dédiée, stratégie, ni d'histoire dans ce domaine. L'Université d'Angers ne dispose pas de pôle de culture scientifique et fait appel pour ses projets à « Terre des Sciences » un partenaire qui ne peut pas postuler à ce Label. La proposition que ce soit la COMUE qui porte ce label a été effectuée, cependant l'Université d'Angers a décidé de le porter elle-même. Le dépôt de ce label est lié à un environnement particulier, puisque les acteurs locaux sont très ancrés dans l'écosystème géographique. Aussi, il semble difficile de faire porter une action par la COMUE sur des territoires qu'elle n'a eu le temps d'appréhender.

L'idée est de faire porter la prochaine demande de label par la COMUE quand elle sera davantage structurée.

Aujourd'hui, l'Université a reçu des lettres de soutien de la part des collectivités locales dont la région, de la direction régionale académique à la recherche et à l'innovation, du Rectorat.

Monsieur Laurent BOURQUIN interroge Monsieur Gérald BILLARD sur les outils envisagés pour soutenir ces actions, et le niveau de financement prévu pour ce label.

Madame Ingrid SILPA, répond que le principal outil rendant possible ce type de projet réside dans les moyens humains, or, ceux-ci sont pour l'instant très faibles, ce qui rend difficile la capacité à répondre à toutes les sollicitations. A ce titre, sont donc sollicités deux postes d'ATER : un chargé de médiation et un poste centré sur la recherche participative.

Le budget n'est pas encore arrêté, il serait de l'ordre de 350 à 400K€ maximum, sur 3 ans, ce qui laisserait un montant de 130k€ par an afin de financer les postes, et les prestations comme les locations pour les expositions, le fonctionnement de la galerie des actualités du Musée Plantagenêt.

Il faut également compter sur une importante communication interne et externe via le site dédié qui contiendra des rubriques destinées au grand public, aux enseignants du secondaire, et aux enseignants chercheurs.

Madame Aline Durand s'interroge sur la durée du contrat des personnels embauchés dans le cadre de ce projet et leur précarisation si le label n'était pas reconduit ou renouvelé au bout des 3 ans.

Madame Ingrid SILPA indique que la procédure habituelle est d'embaucher sur projet et de proposer donc un CDD. Pour l'instant c'est le seul mode de financement existant pour ces personnels.

Monsieur Gérald BILLARD insiste sur le fait qu'avec ou sans label, la culture scientifique continuera d'exister au sein de l'Université du Mans, d'autres moyens étant toujours à explorer. C'est le cas, notamment, au niveau des projets l'ANR avec le volet « sciences avec et pour la société », et avec la mise en route de la Fondation.

Monsieur Vincent BARRE demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont d'autres questions à poser avant de procéder au vote.

VOTE :**Charte des sciences et recherches participatives en France****23 votants présents ou représentés**

Abstention(s) =

POUR = 23

CONTRE = 0

Approuvée à l'unanimité**2.2.2 Prix attribués pour la journée de l'École Doctorale 3M (vote)**

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr

L'École Doctorale 3 M – Matière, molécules, Matériaux (ED 596), à l'occasion de la Journée de l'École Doctorale 3M du 4 novembre 2021 à Nantes, avait lancé un concours permettant de récompenser des travaux présentés sous forme de présentation orale ou de poster.

Un prix de 100 € sera attribué à chacun des quatre lauréats.

Ces prix ont été adoptés à l'unanimité des voix, avec 25 voix pour, lors de la séance du 2 décembre 2021 de la Commission de la Recherche.



Bénéficiaires		Prix	Montant
NOM	Prénom		
GAUDILLAT	Valentine	Présentation orale	100 €
FOURMENTIN	Claire	Présentation orale	100 €
BELKESSA	Nacer	Présentation orale	100 €
DE DOMINICIS	Claudia	Présentation poster	100 €
		TOTAL	400 €

Imputation budgétaire : UB : 909 ED3M Destination: 103 EOTP : R17U8LDOCTXX

Fait au Mans, le 21 novembre 2021

Le Directeur de l'ED 3M
Florent CALVAYRAC

Le Directeur de l'ED 3M
Florent CALVAYRAC

Le Vice-Président Recherches
Le Mans Université

Gerald BILLARD

Pour le Président de l'Université
et par délégation
Le Vice-Président Recherche
Gerald BILLARD

Sans remarque ni question complémentaire sur le sujet, il est procédé au vote.

VOTE :

Prix attribués pour la journée de l'École Doctorale 3M

23 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 23

CONTRE = 0

Approuvés à l'unanimité

2.3 Formation et Vie Universitaire

Le Mans Université
Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00
www.univ-lemans.fr

2.3.1 Attribution des bourses d'excellence Paderborn (vote)

Au titre de la coopération internationale entre les universités de Paderborn (Allemagne) et du Mans, des bourses d'excellence ont été instituées. C'est dans ce cadre que l'Université du Mans depuis plusieurs années verse des bourses à des étudiants de l'Université de Paderborn. Dès sa mise en place, ce dispositif a été soutenu et co-financé par les collectivités locales sarthoises.

Pour l'année universitaire 2021-2022, le conseil municipal de la ville du Mans a approuvé lors de sa séance du 21 octobre 2021 le versement d'une bourse de 6403€ divisée entre deux étudiants de l'Université de Paderborn. L'Université reçoit cette somme de la ville du Mans et est chargée de les verser aux deux étudiants.

Sans remarque ni question complémentaire sur le sujet, il est procédé au vote.

VOTE :		
Attribution des bourses d'excellence Paderborn		
21 votants présents ou représentés		
Abstention(s) =	POUR = 21	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

2.4 Ressources Humaines

2.4.1 Point d'information sur la mise en place du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants Chercheurs (RIPEC) et sur le dispositif de repyramidage des Maîtres de conférences HDR pour les années 2021 et 2022 (information)

Monsieur Vincent BARRE présente ces points d'information. Il explique que la Présidence souhaite avoir un temps d'échange avec les membres du Conseil sur ces sujets avant que ces points ne soient passés au vote des instances.

Monsieur Vincent BLIN intervient et sollicite le Vice-Président du Conseil d'Administration au sujet de la création de contrats de pré-titularisation dits de chaires de professeur junior.

Monsieur Vincent BARRE indique que deux demandes de création ont été adressées au Ministère. Il ajoute qu'il était prévu d'aborder ce sujet lors du prochain conseil. Ce calendrier a été ainsi fixé pour permettre d'avoir une connaissance plus fine du sujet sur ces deux éventuelles créations de deux chaires junior avec les retours que le Ministère aura faits.

Monsieur Vincent Blin regrette que cette démarche n'ait pas été anticipée et que le Conseil d'administration n'ait pas été consulté avant cette action qui engage l'Établissement.

Madame Sylvie CRISCOLO indique à Monsieur Vincent BLIN qu'il s'agit ici d'une question diverse, et qu'à ce titre, elle aurait dû être posée en amont.

Monsieur Vincent BARRE explique que ces deux propositions de création sont issues de demandes de nos laboratoires, en dehors de toute procédure d'appels à projets ou d'autre manifestation d'intérêt dans l'Université du Mans.

Les deux créations sont les suivantes : une pour l'IMMM qui est déjà remontée à plusieurs reprises dernièrement, et une pour le LIUM, autour de l'intelligence artificielle, qui elle, est apparu récemment, mais qui est également remontée des collègues en laboratoire.

Si ces demandes sont retenues par le Ministère, il est prévu que les porteurs de ces chaires puissent présenter leur projet en Conseil d'administration.

Il ne s'agit pas d'une simple demande de renfort pour les laboratoires, mais un projet scientifique accompagne bel et bien cette demande de chaire.

Monsieur Jean-Philippe Melchior indique que cette dimension abordée par les administrateurs est la plus critique de la loi de programmation et de recherche), en ce qu'elle crée des postes précaires. Il s'inquiète de voir l'Université du Mans s'engager sur ce type de postes.

Il ajoute qu'il s'agit ici de procédures sur lesquelles il y a un vrai débat à avoir, et estime que le Conseil d'administration a parfaitement le droit d'évoquer ces questions, même si elles ne sont pas indiquées en amont dans les questions diverses.

Monsieur Laurent BOURQUIN, intervient en ajoutant que le Conseil d'administration n'est pas seulement une instance de vote, mais également l'organe politique de l'Établissement. Aussi, les sujets abordés par les administrateurs ne sont pas forcément des sujets qui ont à être inscrits dans les questions diverses. Il poursuit en indiquant que des sujets comme celui-ci méritent un débat en amont, et confirme son souhait qu'une partie des conseils soit consacrée à la présentation et au suivi des gros dossiers, afin que les administrateurs puissent être mis au courant et échanger sur ces sujets.

Pour revenir sur l'ordre du jour, Monsieur Vincent BARRE poursuit sur la question du repyramidage des Maîtres de conférences HDR pour les années 2021-2022.

La loi de programmation de la recherche (LPR) entend réduire les différences de pyramidage des corps et grades des chercheurs et des enseignants-chercheurs afin d'assurer des déroulements de carrière plus cohérents et plus attractifs entre les deux principales filières scientifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche.

A ce titre, l'objectif est de tendre une répartition de 60 % de postes de Maîtres de conférences et de 40% de postes de Professeurs des universités (dans chaque discipline). Actuellement au sein de l'établissement, la répartition est de 70% pour les postes de Maîtres de conférences et de 30% pour les Professeurs des universités. Aucune création d'emplois n'est prévue, c'est le support du Maître de conférences promu qui devient un support Professeur des universités.

Il appartient au Conseil d'administration de l'établissement de répartir par disciplines les possibilités de promotion « dans le respect des priorités nationales ». Quatre possibilités de promotion au titre de la campagne 2021 et 2022 ont été identifiées.

Ce dispositif continuera à se déployer en 2023, 2024 et 2025 (voire 2026).

Repyramidage LPR

Public concerné : MCF HC ou
CN avec 10 ans d'ancienneté
+ HDR

Mécanisme transitoire :
2 000 possibilités en 5 ans

Objectif : tendre vers une
répartition 60 % MCF / 40%
PR (dans chaque discipline)

Pour LMU

2021 : 2 possibilités
2022 : 2 possibilités

Pour LMU

Actuellement 70% MCF / 30% PR

NB : pas de création d'emplois,
le support du MCF promu devient
un support PR

Forte recommandation de
combler les déséquilibres
discipline par discipline

Repyramidage LPR : procédure

Le CA répartit **par disciplines** les possibilités de promotion
« dans le respect des priorités nationales »

Candidature sur Galaxie
(lettre motivation et
rapport d'activités)

Cac puis CNU

Avis sur l'activité présente et l'activité passée,
au regard de l'investissement pédagogique,
la qualité de l'activité scientifique et
l'investissement dans des tâches d'intérêt général

Président nomme en tenant compte
des avis du Cac et du CNU, sur la base
de l'éclairage apporté par l'audition

Un comité d'audition entend les 4 candidats (au maximum)
ayant reçu les avis les plus favorables du Cac et du CNU.
L'audition a pour seul objet d'éclairer la décision
du chef de l'établissement.

Nombre Équivalents	MAITRE	PROFESSEUR	Total	g CNU	MC	PU	MACF HC	HDR	MACF CN	HDR
0100	18	4	22	1	82%	18%		4		
0200	5	5	10	2	50%	50%				
0300	2		2	3	100%	0%				1
0500	13	7	20	5	65%	35%		2		1
0600	17	4	21	6	81%	19%		1		
0700	7	2	9	7	78%	22%				
0800	1		1	8	100%	0%		1		
0900	3	2	5	9	60%	40%				
1000	1	1	2	10	50%	50%				
1100	12	4	16	11	75%	25%				
1200	2	1	3	12	87%	33%				
1400	5	1	6	14	83%	17%				
1700	1		1	17	100%	0%				
1900	1	1	2	19	50%	50%		1		
2100	5	2	7	21	71%	29%		1		
2200	7	4	11	22	64%	36%				
2300	7	2	9	23	78%	22%				
2400	2	3	5	24	40%	60%				
2500	3	1	4	25	75%	25%				
2600	8	5	13	26	62%	38%				
2700	25	7	32	27	78%	22%				
2800	14	9	23	28	61%	39%		3		2
3100	1		1	31	100%	0%				
3200	8	8	16	32	57%	43%		1		1
3300	18	8	26	33	89%	31%		5		1
3500	1		1	35	100%	0%				
3800	3	1	4	38	75%	25%				
8000	19	15	34	60	56%	44%		4		2
8100	5	2	7	61	71%	29%				
8300	4	3	7	63	57%	43%		1		
8400	6		6	64	100%	0%		1		
8500	2		2	65	100%	0%		1		
8600	1	1	2	66	50%	50%				
8700	3		3	67	100%	0%		2		
8800	4	2	6	68	67%	33%		1		
7100	3	1	4	71	75%	25%		1		
7400	9	2	11	74	82%	18%		1		
(Valeurs)				1						
Total gé	246	106	353		70%	30%				

En **vert**, sections CNU identifiées par le MESRI comme étant prioritaires

4 possibilités de promotion au titre de 2021 et 2022 (HDR devant être détenue au 01/01 de l'année considérée)

Dispositif qui continuera à se déployer en 2023, 2024 et 2025 (voire 2026)

Monsieur Vincent BARRE aborde ensuite le point d'information sur le régime indemnitaire des personnels enseignants-chercheurs (RIPEC).

Ce Nouveau régime indemnitaire concerne uniquement les enseignants-chercheurs. Les enseignants sont exclus de ce nouveau dispositif.

Il s'articule autour de trois composantes :

- C1 : composante statutaire liée au grade qui vient se substituer à la PRES (prime de recherche et d'enseignement supérieur).
- C2 : composante fonctionnelle liée à l'exercice de certaines fonctions et responsabilités particulières et qui vient se substituer aux PRP / PCA. Elle compte 3 groupes de responsabilités : fonctions de direction d'une unité ou d'une composante, responsabilités supérieures et responsabilités particulières ou missions temporaires.
- C3 : composante individuelle qui vient se substituer au 01/01/2022 à la PEDR. La prime est versée durant 3 ans, mensuellement. Le renouvellement est soumis à un délai de carence d'un an. La prime peut être attribuée pour différents motifs : activité scientifique, investissement pédagogique, accomplissement de tâches d'intérêt général et ensemble des missions.

2.5 Thématiques Transverses

2.5.1 Règlement du concours de nouvelles 2022 organisé par l'UFR LLSH (vote)

Monsieur Vincent BARRE présente aux administrateurs le règlement du concours de nouvelles de nouvelles de l'UFR LLSH.

Depuis plusieurs années, l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines (LLSH) organise un concours annuel de nouvelles. Tout texte original, en français, anglais, espagnol ou allemand, de 2500 mots maximum, peut être soumis au jury du concours, composé d'enseignant.e.s et

de membres de l'administration. Un thème est défini chaque année : la trace / Traces / Huellas / Die Spur a été sélectionné pour l'édition 2022.

Ce concours est ouvert aux étudiants de l'UFR Lettres, Langues et Sciences humaines de Le Mans Université. Lors de la cette séance, les administrateurs ont proposé d'ouvrir le concours aux agents qui souhaiteraient participer. Les administrateurs ont proposé d'ouvrir les candidatures aux agents qui souhaiteraient participer.

Le Service des affaires juridiques transmettra à l'UFR LLSH cette demande.

Trois prix seront décernés par l'établissement via l'UFR LLSH :

- 1er Prix : un bon d'achat de 100 euros dans une librairie mancelle,
- 2e Prix : un bon d'achat de 50 euros dans une librairie mancelle,
- 3e Prix : un bon d'achat de 40 euros dans une librairie mancelle.

Les librairies mancelles partenaires du concours pourront donner des prix d'un montant de 30 euros ou moins pour les nouvelles classées en 4e position ou plus.

VOTE :

Règlement du concours de nouvelles 2022 organisé par l'UFR LLSH

22 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 1

POUR = 21

CONTRE = 0

Approuvé à l'unanimité

2.5.2 Conventions, Subventions, Tarifs et Cotisations (vote)

VOTE :

Cotisations

19 votants présents ou représentés

Abstention(s) = 0

POUR = 19

CONTRE = 0

Approuvées à l'unanimité

VOTE :		
Tarifs		
22 votants présents ou représentés		
Abstention(s) = 0	POUR = 22	CONTRE = 0
Approuvé à l'unanimité		

Madame Aline DURAND souhaite qu'une modification soit effectuée sur le libellé du tarif n° 11 concernant une convention conclue avec l'association « Saint Yves Faculté des Humanité UCO ». Cet établissement n'a pas l'autorisation de prendre le titre d'université. Le service des affaires juridiques procédera à la modification de cet intitulé.

2.5.3 Décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil au Président (information)

2.5.3.1 Conventions

Aucune remarque des administrateurs

2.5.3.2 Subventions

Aucune remarque des administrateurs

2.5.3.3. Cotisations

Aucune remarque des administrateurs

En fin de séance, Monsieur Vincent BARRE rappelle aux administrateurs que l'Université du Mans accueille le 25 février 2022 pour la signature du Contrat de Plan État Région 2021-2027 la Présidente de Région, Christelle MORANCAIS et Madame Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

3. Questions diverses

A la demande de l'administratrice à l'origine des questions diverses, les questions proposées ont été reportées au prochain Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h40.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le 15 mars 2022.

Le Président de l'Université,

Pascal LEROUX

Le Mans Université

Avenue Olivier Messiaen 72085 LE MANS CEDEX 9 – 02 43 83 30 00

www.univ-lemans.fr